

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2020-17
---	---	-----------------

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES			Le 10 juillet 2020 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc , CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien , BRUSLE Rozenn , CHARREAU Samuel , DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, Procuration : Absents : LUCOTTE Jean-Marc, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11	

Date de la convocation
 06/07/2020
Date d'affichage
 10/07/2020

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES POUR LE RENOUELEMENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE CREANCEY

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1972 portant constitution de l'association foncière de Créancey ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2014 portant renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Créancey ;

Vu l'article R 133-3 du Code Rural qui précise que le bureau d'Association Foncière doit être nommé pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la Chambre d'Agriculture pour une période de six ans ;

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Créancey.

Il rappelle que le Conseil Municipal doit désigner sept membres propriétaires (exploitant ou non) de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement, selon les statuts de ladite Association Foncière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE :** BELORGEY Fabien, BELORGEY Noël, BERTHOUX Antoine, LUCOTTE Jean-Marc, CORNESSE Jean-Pierre BELORGEY Claude et CHOPIN René pour siéger au bureau de l'AFR.

Monsieur le Maire précise qu'il est membre de droit et n'a pas à être désigné.

La présente délibération sera envoyée à la Chambre d'Agriculture pour désignation de 7 autres membres propriétaire. Il appartiendra à la nouvelle commission d'AFR d'élire son nouveau président, vice-président ainsi que son secrétaire.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

